

Québec, le 1<sup>er</sup> mars 2019

Monsieur Jean-François Bergeron  
Coordonnateur – Direction de la planification et de la coordination  
Ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs  
5700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest, bureau A-314  
Québec (Québec) G1H 6R1

**Objet : Projet de ligne à 735 kV entre les postes Micoua et du Saguenay par Hydro-Québec**

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue du 21 au 24 janvier 2019 sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet les questions suivantes :

**Question 1 :**

D'après l'étude d'impact, le MFFP a fourni en 2017 à Hydro-Québec des données sur l'aire de répartition de la population Pipmuacan (PR3.1, p. 5-27). La commission souhaiterait obtenir les informations fournies à l'initiateur quant à cette population de caribous forestiers et son aire de répartition.

**Question 2 :**

Est-ce que cette aire de répartition de la population Pipmuacan considérée par le MFFP correspond à la même aire de répartition reconnue par le gouvernement fédéral dans son Programme de rétablissement du caribou des bois (limites, superficie, etc.) ? Sinon, explicitez les différences.

**Question 3 :**

L'aire de répartition de la population Pipmuacan déborde de l'aire d'application définie dans le Plan de rétablissement du caribou forestier dans sa portion est, pour englober une partie de la réserve de biodiversité projetée du brûlis du lac Frégate. Sur quels éléments le MFFP s'est-il basé pour définir l'aire de répartition de la population Pipmuacan, au-delà de l'aire d'application établie dans le Plan ?



**Question 4 :**

Au même titre, est-ce que le MFFP reconnaît dans ses travaux les 6 aires de répartition du caribou identifiées dans le programme de rétablissement fédéral et qui se trouvent au Québec ? Notamment l'aire de répartition QC6-Québec ?

**Question 5 :**

Dans le programme de rétablissement fédéral et tel que l'indique le Document d'orientation sur les plans par aires de répartition du caribou des bois, population boréale produit par Environnement et Changement climatique Canada, le Québec est tenu de préparer et de soumettre des plans à l'échelle des aires de répartition des populations locales de caribou forestier.

[https://www.registrelep-](https://www.registrelep-sararegistry.gc.ca/virtual_sara/files/policies/Range_Plan_Guidance_FR.pdf)

[sararegistry.gc.ca/virtual\\_sara/files/policies/Range\\_Plan\\_Guidance\\_FR.pdf](https://www.registrelep-sararegistry.gc.ca/virtual_sara/files/policies/Range_Plan_Guidance_FR.pdf)

- La commission d'enquête souhaite connaître l'état d'avancement de l'élaboration du plan concernant spécifiquement l'aire de répartition de la population Pipmuacan.
- Si ce plan est complété, la commission souhaiterait en obtenir copie. Sinon elle souhaiterait avoir un portrait sommaire du contenu de celui-ci.

**Question 6 :**

Lors de la divulgation de son plan d'action gouvernemental en 2016, le gouvernement du Québec s'est engagé à élaborer une Stratégie à long terme pour l'aménagement de l'habitat du caribou. Quelles mesures spécifiques à l'aire de répartition de la population Pipmuacan seraient prévues dans cette stratégie ? Quelle est la date prévue pour sa sortie publique ?

**Question 7 :**

Selon les informations recueillies, les gouvernements du Canada et du Québec ont signé un accord appliqué au caribou boréal et à son habitat pour 2018-2019, engageant ainsi les deux parties quant au financement de mesures visant la protection du caribou et de son habitat. Sur son site, le gouvernement du Canada indique que :

« En plus de cet accord d'un an, le Canada et le Québec ont également entamé des négociations dans le but de conclure une entente à long terme sur le caribou boréal, afin de codifier davantage des mesures concrètes pour appuyer la conservation de l'espèce et la protection de son habitat essentiel. »

[https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-](https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-public-especes-peril/declarations-habitat-essentiel/progres-protection-habitat-essentiel-caribou-bois-boreale.html#toc7)

[climatique/services/registre-public-especes-peril/declarations-habitat-](https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-public-especes-peril/declarations-habitat-essentiel/progres-protection-habitat-essentiel-caribou-bois-boreale.html#toc7)

[essentiel/progres-protection-habitat-essentiel-caribou-bois-boreale.html#toc7](https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-public-especes-peril/declarations-habitat-essentiel/progres-protection-habitat-essentiel-caribou-bois-boreale.html#toc7)

- Cette entente prévoit-elle des mesures spécifiques pour l'aire de répartition de la population de caribou Pipmuacan? Si oui, lesquelles?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le **6 mars** prochain, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux. Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse. Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Caroline Cloutier  
Coordonnateur du secrétariat de la commission